

Réhabiliter le centre Jean Arp : une urgence ?

Réhabiliter le centre Jean Arp : une urgence ?

Personne ne peut nier que le centre culturel Jean Arp aurait besoin d'un sacré coup de réhabilitation : grande salle inconfortable, mauvaise acoustique, peintures vétustes, et surtout manque de moyens pour en faire un lieu convivial et attractif. Seulement voilà : tout coûte cher et l'équipe municipale doit faire face à d'importantes dépenses qui n'étaient pas prévues au programme... Lors du conseil municipal du 04/07 nous avons ainsi voté le projet indispensable de travaux de désamiantage du marché et du parking de La Fourche estimés à 890 000 € ! Le souci de gérer au mieux le budget municipal est légitime. Mais si ce souci de rentabilité nous est souvent rappelé en ce qui concerne les projets d'urbanisme du Haut-Clamart (par exemple, en associant à la reconstruction du centre commercial de la cité de la plaine un projet de bureaux), pour le centre culturel Jean Arp, on nous

demandait, lors du conseil municipal du 04/07, de lancer une procédure de concours pour des travaux de remise aux normes évalués à 1,7 M d'euros, mais aussi pour un montant supplémentaire éventuel (non chiffré !) concernant la construction d'un monte-décor, l'aménagement d'une salle de cinéma, des équipements de locaux... La droite a, bien sûr, voté pour (elle ne prend aucun risque à faire plaisir aux Clamartois !). Mais les élus d'*Alternative Clamartienne* pensent que l'urgence est ailleurs : réhabiliter un minimum le centre commercial actuel de la plaine en attendant que le neuf voie le jour, aménager le centre culturel du Pavé Blanc (qui n'est même pas équipé pour projeter un film), reconstruire l'école élémentaire de la plaine sans attendre encore 3 ans, prévoir le budget qui sera nécessaire à la construction d'une 2^{ème} cuisine scolaire... Tout cela nous a conduits, dans un esprit de responsabilité, à voter contre une réhabilitation de Jean Arp allant au-delà d'une remise aux normes.

Conseillers municipaux ou moutons de panurge ?

Lors du conseil municipal de septembre, nous (les élus d'AC) nous sommes farouchement opposés au projet de construction de logements au-dessus de l'école maternelle, qui était envisagé dans le cadre de la ZAC Bourgogne (quartier de la plaine). Nous évoquions alors tous les désagréments possibles pour les habitants des logements (bruit), les enfants et le personnel de l'école (manque d'espace et d'intimité, risque de jet d'objets dans la cour, etc). A nos yeux ce type de projet doit être réservé en dernière extrémité aux zones urbaines sans aucun espace disponible (c'est parfois le cas à Paris). Soucieux de la qualité pour le haut comme pour le centre de Clamart, nous avons donc voté contre ce projet. Nous nous sommes vus alors vertement rappelés à l'ordre par le Maire (aucun de ses adjoints ne prenant la parole), qui défendit becs et ongles son projet, et finit par déformer nos propos en concluant que nous nous opposions au projet d'école neuve pour le plateau ! Ce projet fut adopté sans nos voix. Quelle ne fut donc pas notre surprise de voir apparaître à l'ordre du jour du conseil municipal suivant un nouveau projet, cette fois-ci de médiathèque, à la place des logements initialement prévus sur l'école maternelle ! Ce projet venait d'être présenté en extremis la veille à la population, et était soumis aux élus municipaux comme si de rien n'était, sans aucune auto-critique sur le débat et le vote du conseil précédent. Nous avons exprimé notre satisfaction de

voir disparaître les logements au-dessus de l'école comme nous l'avions demandé, et notre accord pour ce projet de médiathèque. Mais pour protester sur les méthodes utilisées vis à vis du conseil municipal (traité avec mépris comme une simple chambre d'enregistrement à qui l'on peut faire voter tout et son contraire) nous n'avons pas pris part au vote.

Un Z qui veut dire...ZEP (Zone d'Education Prioritaire)

Les parents d'élèves des différentes associations de Clamart ont cherché à maintes reprises des solutions pour pallier une inégalité inadmissible entre les différentes écoles publiques de Clamart. Certaines écoles situées dans les quartiers « favorisés » arrivaient à doubler leur budget de fonctionnement grâce aux dons des parents (coopérative scolaire) tandis que les autres (en particulier les écoles situées en ZEP) devaient se contenter du budget alloué par la mairie, les parents n'ayant pas les mêmes moyens à verser à la coopérative. Une mesure a enfin été trouvée et votée (à l'unanimité) en juillet pour tenter de compenser cette inégalité choquante : 50 € supplémentaires par classe seront alloués par la mairie pour les écoles situées en ZEP. La droite a voté pour. Mais pourquoi n'y avait-elle pas pensé plus tôt ?

La petite souris n'aime pas les dents gâtées !

Depuis presque 50 ans, sans tambour ni trompette, l'Association de Prophylaxie Dentaire Infantile de Clamart subventionnée par la Mairie :

- organise chaque année un dépistage bucco-dentaire gratuit pour tous les enfants de maternelle et primaire
 - intervient dans les classes pour des préventions et distributions de brosses à dents
 - réalise les soins dans deux centres : rue Danton et av. Jean Jaurès (locaux mis gracieusement à notre disposition par la Mairie).
- La qualité et le nombre de ces interventions risquent de diminuer, voire de s'arrêter au profit de l'ouverture en 2003 d'une consultation adulte. Nous n'avons pas à faire de choix entre d'une part le dépistage, les soins, l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire pour les enfants et d'autre part les soins pour adultes.

Nous pouvons mener de front ces deux activités et faire de Clamart une ville pilote en matière de santé dentaire. ...nous pourrions bien "montrer les dents" si la nouvelle structure prévue laissait tomber cette particularité dentaire clamartoise.

Michèle

Echangerait « mal-bouffe » contre « mal-bouffe »

On mange trop souvent mal dans les cantines scolaires de Clamart. Des travaux considérables sont à prévoir si on veut rétablir une alimentation de qualité pour les enfants (cuisine faite sur place dans une structure municipale). Pour échapper à la mal-bouffe actuelle, la mairie va faire appel, pour la quasi-totalité des écoles élémentaires, à la bouffe sous-traitée (et mal traitée !) d'un fournisseur privé (fourniture dite en « liaison froide »). On nous dit qu'il s'agit d'une mesure transitoire dont il faudra tirer les enseignements... Mais qui n'a pas vécu sur son lieu de travail la privatisation de la restauration ? Au début, la qualité est acceptable, le fournisseur calme les appréhensions du personnel. Puis, très vite, on redécouvre la motivation principale d'un prestataire privé : la rentabilité. Mais il est trop tard pour protester. Nous craignons d'être ainsi « bluffés » par le prestataire qui va nourrir nos enfants en attendant le choix définitif de la mairie. Nous craignons aussi que les investissements votés pour cette liaison froide ne justifient ensuite de conserver cette solution. C'est ce manque de confiance qui nous a conduit à voter contre cette proposition. Les élus communistes ont pour une fois pris la parole : après un long plaidoyer contre le privé, ils ont... laissé

Médiathèque, information et concertation

Un an après la première édition des Etats généraux de la culture à Clamart, les élus en charge de ce secteur viennent de dresser le bilan de leur action.

Un travail important et de qualité a été réalisé en un an et demi : Renouveau de la fête des Petits Pois, de la programmation de Jean Arp, mise en place d'ateliers musicaux, ouverture du conservatoire aux associations, fête africaine au Pavé Blanc, Mois de l'image... la liste est longue. Les élus ont travaillé selon deux axes : travail de proximité et lancement de grands travaux

Pour ce qui est de l'actualité des **grands travaux**, deux chantiers viennent d'être lancés : la rénovation du Centre culturel Jean Arp et la création de médiathèques municipales, prévues sur deux sites : le centre ville et le haut Clamart. Ce projet, si bienvenu soit-il, pose deux types de questions : la concertation et le choix des priorités.

La concertation

Le projet de médiathèque nous vaut un bel exercice de concertation, le calendrier suivi l'illustre haut et fort :

- le projet a été soumis au conseil municipal le 23 octobre 2002
- La veille, paraissait déjà l'appel à candidature pour maîtrise d'œuvre dans *le Moniteur et le BOAMP* ... avant discussion et vote au conseil

municipal !

■ la réunion de quartier pour « concertation » sur ce projet a été organisée le 22 octobre, soit la veille pour le lendemain ... Pas d'objections ? Sujet suivant.

Et on s'étonnera qu'à la deuxième édition des Etats généraux de la culture, organisés le 16 novembre dernier, il n'y ait plus eu que 30 personnes pour y participer contre 200 en 2001. Que signifie le mot « concertation » quand tout est bouclé d'avance ? Parlons « d'information » et le terme illustrera plus correctement la réalité : des élus mettent en place un programme, en informant la population mais en aucun cas ne lui demandent son avis.

Le choix des priorités

Les grands travaux exigent du temps et de l'argent. La rénovation de Jean Arp sera achevée en 2005 et l'ouverture de la médiathèque est prévue en 2005-2006. Ces travaux supposent donc une prévision très en amont si la municipalité élue veut voir aboutir ses projets. Dans le domaine de la culture, quels sont les grands travaux qui concernent le haut Clamart, lancés aujourd'hui et que l'on aurait donc une chance de voir aboutir avant 2006 ?

- ... Euh, la médiathèque ?

Oui, une médiathèque située d'une part à la buanderie de la fondation Ferrari en centre ville

et d'autre part, et depuis peu, au-dessus de l'école maternelle prévue dans la ZAC Bourgogne, après avoir été prévue près de la bibliothèque « la joie par les livres ». Une médiathèque « centrale » et une autre « pour les cités de la Plaine et de la Garenne », la médiathèque à la Buanderie et une médiathèque au Petit Clamart*. Le choix des mots n'est jamais neutre. Il traduit un état d'esprit.

Les habitants du plateau ne se plaindront pas de disposer d'un équipement source de connaissance et d'intelligence, si lié soit-il à l'existence d'un premier équipement en centre ville. Qui s'en plaindrait ?

En revanche, ils regretteront peut-être que le Centre socio-culturel du Pavé Blanc soit si indigent en matériel qu'on ne puisse y diffuser un film et qu'aucune programmation culturelle d'ampleur ne vienne lui donner de quoi faire rêver. Priorité au centre ville.

On peut regretter deux choses : l'absence d'une véritable concertation qui permettrait aux Clamartois de vivre avec leur ville et non pas en consommateurs mais en acteurs ; le défaut de volonté de rééquilibrer les moyens dont dispose chaque partie de la ville.

Marie-Claude

* "Projet de médiathèques municipales", document diffusé au Conseil municipal de septembre 2002.



Bilan des conseils de quartier, prochainement Enchartés : Enchantés ou Emmurés ?

A l'aube de la naissance d'une charte, il paraît nécessaire de dresser un bilan de l'année écoulée au sein des conseils de quartier.

On recense **des aspects positifs** : De nombreuses personnes se sont rencontrées, ont mis en commun leurs idées, ont débattu, ont fait preuve d'invention et d'originalité, ont fait des comptes-rendus, se sont organisées pour faire des propositions à la mairie, ont utilisé les budgets alloués pour rendre moins conventionnelles les réunions et favoriser les contacts (apéro gare...). Il est agréable de constater que ces conseils continuent de fonctionner et que l'enthousiasme n'est pas encore retombé. Pourtant, jusqu'ici, les conseils de quartier ont cruellement manqué d'informations sur

les dossiers majeurs de la ville et ceux qui ont été présentés le furent de manière trop partielle et quelquefois partisane. Les différents services n'ont pas acquis le réflexe de la concertation.

Le service de la communication ne s'est pas suffisamment servi de cet outil pour relayer les diverses manifestations (ex : Journée sans voiture, fête de la musique et des petits pois...) et les réunions de présentation (ex : budget, Plan local d'urbanisme, enquête publique...).

Quel dommage que les nombreuses propositions élaborées avec ferveur par les habitants aient été si peu prises en compte par la mairie !

Il est regrettable de constater que la publicité des dates et des ordres du jour des

conseils n'ait pas été suffisante, que ce soit par courrier ou par voix d'affichage. Il semble même qu'elle se soit réduite, privant ainsi les conseils de quartier de renouveau et de la possibilité de susciter une large mobilisation dans le temps.

Nous espérons que la charte imposera à la mairie de pallier tous ces (ses) manquements. Nous souhaitons que cette charte ne soit pas une table de la loi réductrice pour les conseils de quartier. A cette fin, **il faut quelle soit amendable et que son but soit de donner des pistes pour optimiser le travail au sein des groupes et entre les groupes : elle doit être une aide et non un enfermement.**

Lucile et Valérie